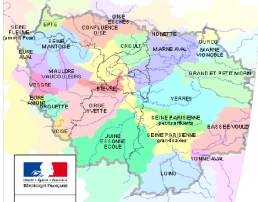


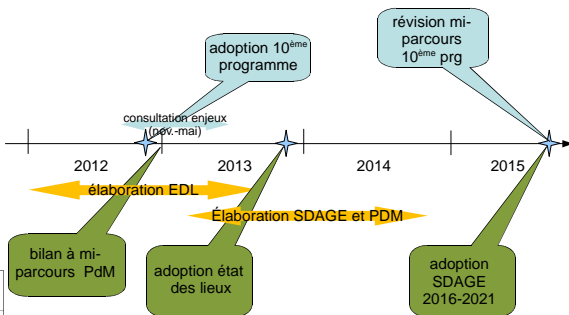
Prochaines échéances DCE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France

www.dir-eau-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Calendrier général



12/10/12

2

Bilan à mi-parcours PdM

- Article 15 DCE – R212-23 CE
 - rapport intermédiaire, décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre du PdM
 - identifie le cas échéant, les difficultés et les retards constatés et propose des mesures supplémentaires nécessaires.
- Cadrage national pour l'exercice 2012
 - pas d'analyse de l'efficacité des mesures
 - pas de présentation de l'évolution de l'état des ME
 - même si retards, pas de création de « mesures supplémentaires », il faut plutôt accélérer les actions déjà prévues. Affichage du 10e programme comme mesure supplémentaire
- Bilan à mi-parcours :
 - en termes d'étapes d'avancement (lié notamment au suivi des PAOT)
 - en termes financiers et quantitatifs (indicateurs nationaux et européens)
 - identification de « freins » à l'échelle nationale: hydromorphologie, pollutions diffuses agricoles → « réponses » bassin à identifier : mobilisation accrue sur ces sujets...
 - état d'avancement des actions à l'échelle du bassin et des COMITER

➡ [Présentation au CB du 27/09](#)



12/10/12

3

Consultation sur les « questions importantes »

- Article 14 DCE (R212-6 CE) :
 - doivent être publiés et soumis aux observations du public, a) un calendrier et un programme de travail pour l'élaboration du plan de gestion, 3 ans au moins avant son entrée en vigueur ; b) une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion de l'eau, 2 ans au moins avant le début du plan
- Consultation conjointe du public et des assemblées entre le **1er novembre 2012 et le 30 avril 2013**
- Consultation du public via internet principalement sur le site de l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Tenue d'un registre dans les préfectures (mise à disposition des documents, d'un questionnaire et registre libre)
- Les CLE recevront également les documents de consultation et seront invitées à communiquer leurs avis ou observations



Préparation de l'état des lieux 2013

- Contenu état des lieux (R212-3 CE)
 - décrire le bassin (masses d'eau, typologie...)
 - décrire l'occupation humaine du territoire (occupation du sol, activités industrielles, agriculture...) y compris économiquement
 - décrire les pressions de l'un sur l'autre
 - en tirer les impacts
 - en présager les chances d'atteindre les objectifs.
 - chacun contribue-t-il à hauteur des dommages qu'il occasionne ?
- Validations locales :
 - cartes des pressions
 - évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux
 - cartes d'état des masses d'eau
 - propositions éventuelles de changement de statut (MEFM-MEN)



Calendrier indicatif et principales étapes

	2012												2013					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Caractérisation des pressions - collecte et traitement des données par grande thématique																		
Travail bassin																		
Validation STL																		
Évaluation état des masses d'eau (ME suivies, puis extrapolation SENEQUE et en fonction des pressions)																		
Travail Bassin																		
Validation STL																		
Risque de non atteinte du bon état																		
Travail bassin																		
Validation STL																		



Validation COMITER mi-2013

Préparation du SDAGE et PDM 2016-2021 : contexte

- Chantier en préparation au niveau national
- Calendrier très serré : ~ 1 an pour faire SDAGE et PDM
- Cohérence avec Directive Stratégie Marine (DCSMM) et Directive Inondation
- Atteinte des objectifs ?
- Rapport d'évaluation des plans de gestion par la Commission (fin 2012)
- Bénéfice de l'expérience précédente et de l'application du SDAGE



12/10/12

7

Questions



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France
www.diriee.fr
